

3P RENOVATION
EURL au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 910 908 326,
dont le siège social est situé 60 RUE DES ALOUETTES 87270 CHAPTELAT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
À huit heures et trente minutes.

Au siège social, 60 RUE DES ALOUETTES 87270 CHAPTELAT.

Monsieur Eric CHATELAIN demeurant 1 IMPASSE JEAN JAURES 87350 PANAZOL,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société 3P RENOVATION,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Eric CHATELAIN.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Eric CHATELAIN, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer, à compter du 1^{er} avril 2026, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

60 RUE DES ALOUETTES
87270 CHAPTELAT

Nouvelle adresse :

1 IMPASSE JEAN JAURÈS
87350 PANAZOL

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé : 1 Impasse Jean Jaurès – 87350 PANAZOL. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Eric CHATELAIN

Zone de signature

Signé par Eric Chatelain
Le 30 avr. 2026

Signed with
Universign doc_dQrb
tx_DM0X5o0QA8EB